Athéna Total 8 ans Mai 2017.



- Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance[1].
- Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 5 avril 2017) est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **Athéna Total 8 ans Mai 2017** est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- **Éligibilité** : compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de **Athéna Total 8 ans Mai 2017** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et son Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'est pas rédigé par l'assureur**.
- **Période de commercialisation** : du 26 avril 2017 au 26 mai 2017 (contrat d'assurance vie en unités de compte et contrat de capitalisation)
- **Code ISIN** : FR0013251261

[1] *L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date de Remboursement Final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.*

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Communication à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Athéna Total 8 ans Mai 2017

Avec **Athéna Total 8 ans Mai 2017**, l'investisseur s'expose à l'évolution du cours de l'action **Total** (code Bloomberg : FP FP Equity) qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 8 ans (soit 32 trimestres écoulés), en cas de forte baisse du cours de l'action Total, au-delà de 50 % de son Cours Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Total.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse limitée du cours de l'action Total jusqu'à 50 % de son Cours Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du cours de l'action Total (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 6,57 %).

Caractéristiques de **Athéna Total 8 ans Mai 2017**

- **Un gain conditionnel de 2 % par trimestre écoulé** (équivalent à un gain de 8 % par an) si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle, le cours de l'action Total est supérieur ou égal à son Cours Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé,** à date fixe, activable dès le 4e trimestre, si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à son Cours Initial.
- **À l'échéance des 8 ans (soit 32 trimestres écoulés) :**
  - **un remboursement du capital majoré d'un gain final de 64 %** (équivalent à un gain de 2 % par trimestre écoulé), soit un Taux de Rendement Annuel Net de 5,28 %, si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à son Cours Initial.
  - **un remboursement du capital majoré d'un gain final de 32 %** (équivalent à un gain de 1 % par trimestre), soit un Taux de Rendement Annuel Net de 2,48 %, si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à son Cours Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance** si le cours de l'action Total est strictement inférieur à 50 % du Cours Initial.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit **Athéna Total 8 ans Mai 2017**, soit 1 000 euros. Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 26 mai 2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 9 juin 2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre de créance avant ces dates, (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Avantages

- **Athéna Total 8 ans Mai 2017 :**
  - peut être **rappelé chaque trimestre à partir du 4e trimestre**, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle, le cours de l'action Total est supérieur ou égal à son Cours Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
  - offre **un gain de 2 % par trimestre écoulé** (équivalent à un gain de 8 % par an), si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- À l'échéance des 8 ans (soit 32 trimestres écoulés), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, **Athéna Total 8 ans Mai 2017** offre la possibilité pour l'investisseur de bénéficier :
  - **d'un remboursement du capital augmenté d'un gain final de 64 %** (équivalent à un gain de 2 % par trimestre), si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à son Cours Initial.
  - **d'un remboursement du capital augmenté d'un gain final de 32 %** (équivalent à un gain de 1 % par trimestre), si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à son Cours Initial.

Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de sortie anticipée) **ou à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'action Total est strictement inférieur à 50 % de son Cours Initial).
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action Total.**
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.
- Le gain de l'investisseur est **limité à 2 % par trimestre écoulé**, même si la hausse du cours de l'action Total est supérieure à ce niveau (soit un Taux de Rendement Annuel Net[1] maximum de 6,57 %).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque sur le remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- En cas de revente des titres de créance avant une des dates de remboursement automatique, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- Le rendement du produit est très sensible à une faible variation du cours de l'action Total autour de 50 % de son Cours Initial, ainsi qu'autour du seuil de détachement du coupon à l'échéance (70 % de son Cours Initial).

[1] Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte Titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Mécanisme de remboursement

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

À partir du 4e trimestre et jusqu'au 31e trimestre, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[1], le cours de l'action Total est supérieur ou égal à son Cours Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit[3], à la Date de remboursement automatique anticipé[1] correspondante :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain de 2 % par trimestre écoulé
(correspondant à un gain de 8 % par an)
(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] compris entre 5,32 % et 6,57 % selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

sinon, le produit continue.



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[2] Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte Titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.
[3] Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 26 mai 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le cours de l'action Total.

CAS FAVORABLE : si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à 100 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit[3] le 9 juin 2025 :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain final de 64 %
(correspondant à un gain de 2 % par trimestre écoulé)
(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,28 %)

CAS MÉDIAN 1 : si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à 70 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à 100 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit[3] le 9 juin 2025 :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain final de 32 %
(correspondant à un gain de 1 % par trimestre écoulé)
(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 2,48 %)

CAS MÉDIAN 2 : si le cours de l'action Total est supérieur ou égal à 50 % de son Cours Initial mais strictement inférieur à 70 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit[3] le 9 juin 2025 :

L'intégralité du Capital Initial
(soit un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE : sinon, si le cours de l'action Total est strictement inférieur à 50 % de son Cours Initial, l'investisseur reçoit[3] le 9 juin 2025 :

La valeur finale du cours de l'action Total[1]
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du cours de l'action Total.

La perte en capital peut être partielle ou totale

[1] La valeur finale du cours de l'action Total à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.
[2] Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte Titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.
[3] Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Le rendement du produit est très sensible à une faible variation du cours de l'action Total autour de 50 % de son Cours Initial, ainsi qu'autour du seuil de détachement du coupon à l'échéance (70 % de son Cours Initial).

Scénario défavorable : baisse du cours de l'action Total supérieure à 50 % à l'échéance

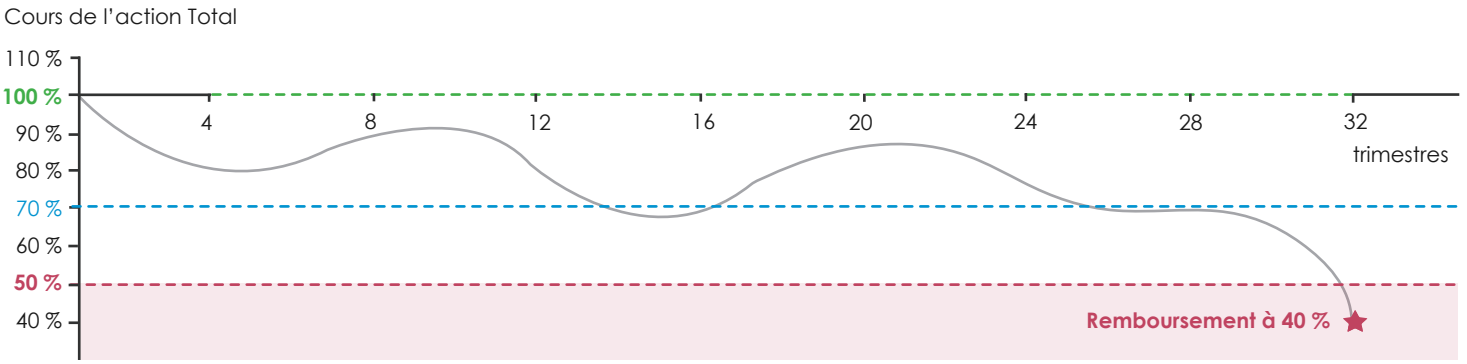

Scénario médian : baisse du cours de l'action Total inférieure à 50 % à l'échéance

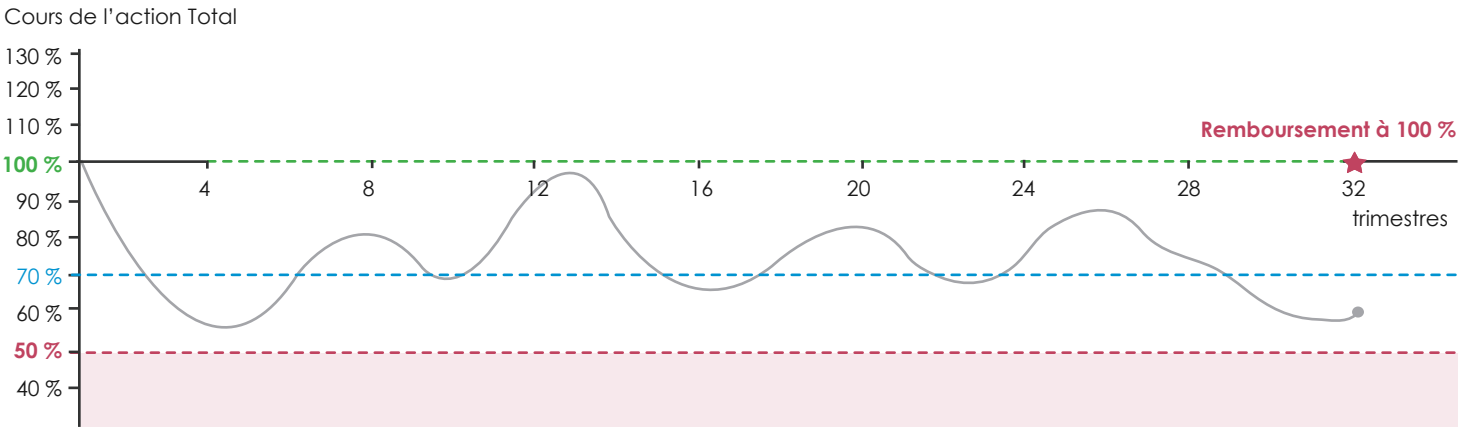

Scénario favorable : hausse du cours de l'action Total à l'issue du 4e trismestre, mise en évidence du plafonnement du gain

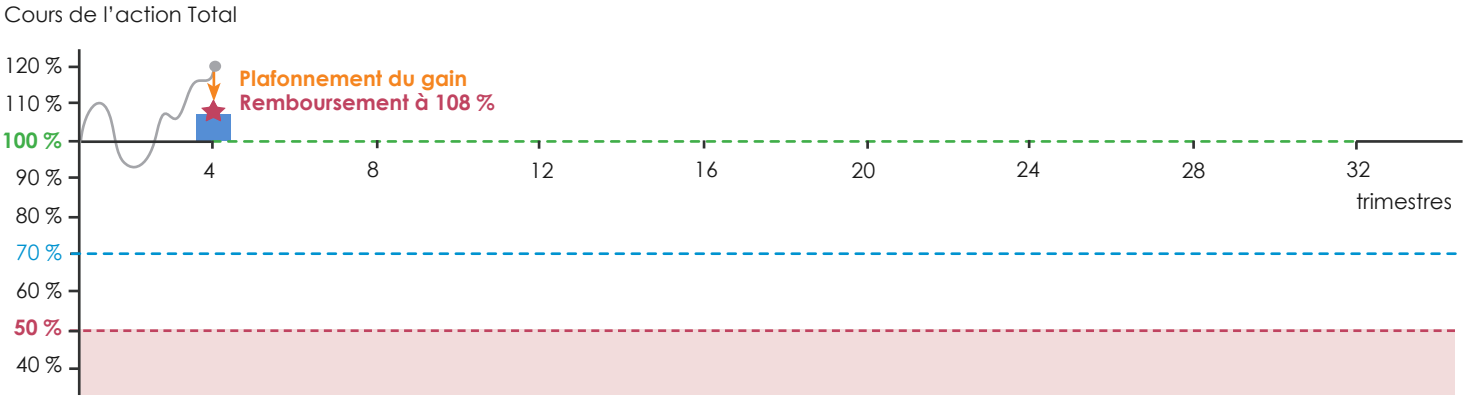

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

★ Remboursement à terme de **Athéna Total 8 ans Mai 2017**
Seuil de perte en capital observé à l'échéance
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
Gain
Évolution du cours de l'action Total
Seuil de détachement du coupon à l'échéance

Scénario défavorable : baisse du cours de l'action Total supérieure à 50 % à l'échéance

- À partir du 4e trimestre, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, la performance de l'action Total est strictement inférieure à son Cours Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

- À l'échéance des 8 ans (soit 32 trimestres écoulés), le cours de l'action Total est en baisse de plus de 50 % par rapport à son Cours Initial (soit -60 %). L'investisseur reçoit[2] alors la Valeur Finale[3] du cours de l'action Total, soit 40 % du Capital Initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net[1] est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'action Total, soit -11,66 %.

Dans le cas défavorable où le cours de l'action Total céderait plus de 50 % de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait supérieure à 50 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Scénario médian : baisse du cours de l'action Total inférieure à 50 % à l'échéance

- À partir du 4e trimestre, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, la performance de l'action Total est strictement inférieure à son Cours Intial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

- À l'échéance des 8 ans (soit 32 trimestres écoulés), le cours de l'action Total enregistre une baisse de 40 % et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance (50 % de son Cours Initial) mais en dessous de son Cours Initial. L'investisseur reçoit[2] alors l'intégralité du Capital Initial. Cela correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[1] de -1,00 %, contre un Taux de Rendement Annuel Net[1] de -7,09 % pour un investissement direct dans l'action Total.

Scénario favorable : hausse du cours de l'action Total à l'issue du 4e trismestre, mise en évidence du plafonnement du gain

- À l'issue du 4e trimestre, la performance de l'action Total est supérieure à son Cours Initial (dans cet exemple +20 %). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.

- L'investisseur reçoit[2] l'intégralité du Capital Initial majoré d'un gain de 2 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 108 % du Capital Initial. Cela correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[1] de 6,57 % contre un Taux de Rendement Annuel Net[1] de 17,89 % pour un investissement direct dans l'action Total du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

[1] Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte Titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

[2] Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

[3] La valeur finale de l'action Total à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Zoom sur l'action Total

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

Action Total

Total est une entreprise française d'hydrocarbures, issue de la Compagnie française des pétroles, elle-même créée en 1924. Présente dans plus de 130 pays, elle est la quatrième compagnie pétrolière et gazière internationale. Productrice de pétrole, raffineur, distributeur et pétrochimiste, elle constitue également un acteur majeur du gaz naturel et est le n°2 mondial de l'énergie solaire avec SunPower. La stratégie actuelle de Total s'inscrit dans un contexte de hausse des besoins énergétiques et de nouveaux enjeux environnementaux. Elle conjugue performance et responsabilité au service de ses clients.

Évolution du cours de l'action Total entre le 6 avril 2009 et le 5 avril 2017

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées. Elles ne sont pas constantes dans le temps et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est également valable pour les données historiques de marché.

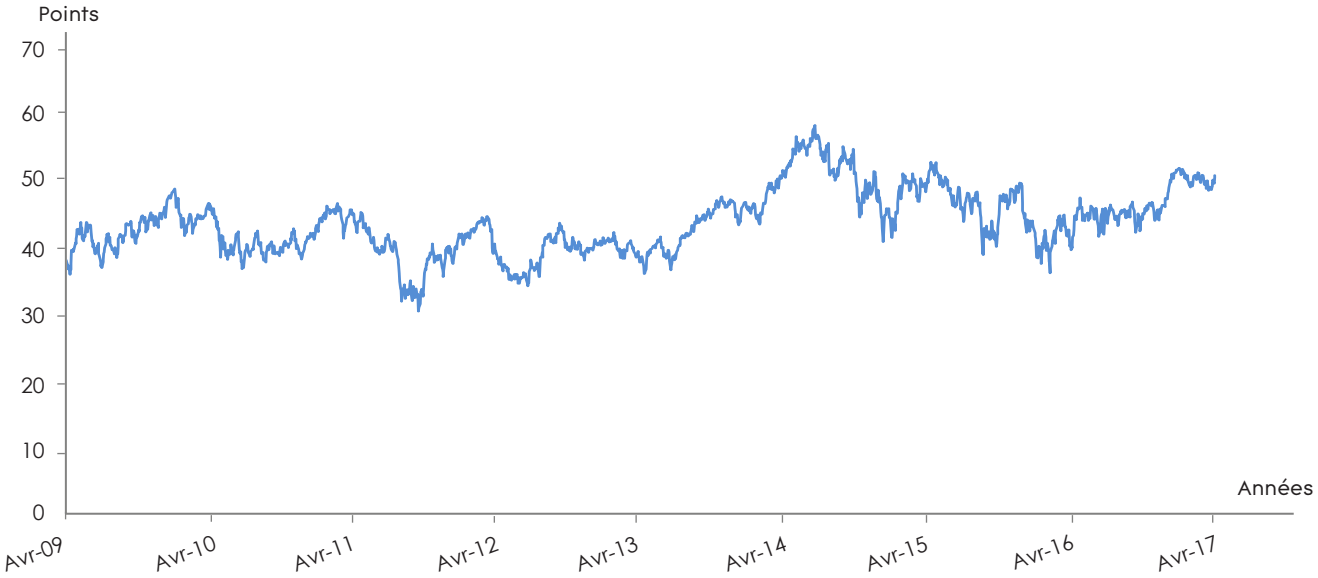

Performances de l'action Total	1 an	3 ans	5 ans	8 ans
	25,18 %	0,19 %	25,62 %	29,73 %

Répartition du chiffre d'affaires 2016

Répartition sectorielle

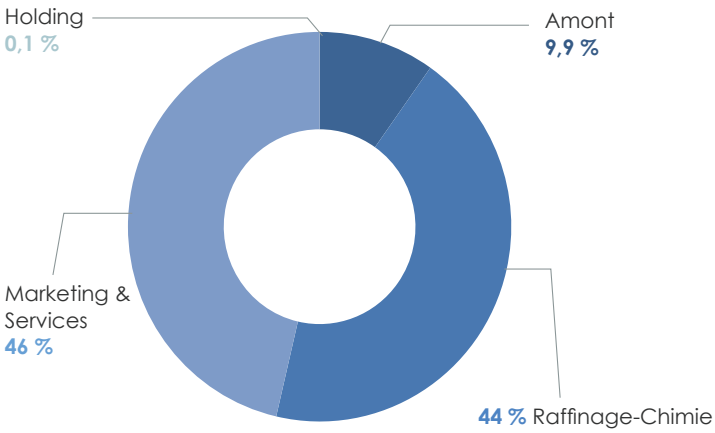

Répartition géographique

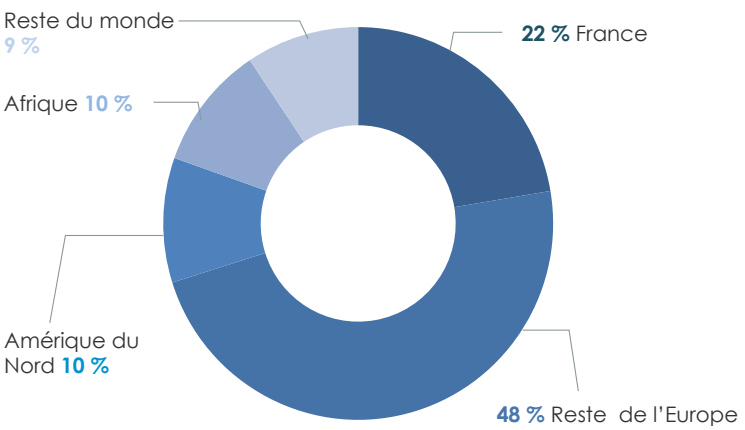

Source : Rapport annuel Total 2016 et Bloomberg au 5 avril 2017. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (" AMF ") sous le visa n°16-241
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que présentant un risque de perte en capital, les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.)
GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR	Natixis SA (Standard & Poor's : A ; Fitch : A; Moody's : A2 au 5 avril 2017)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 26 avril 2017 au 26 mai 2017
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0013251261
PRIX D'ÉMISSION	99.98 % Le prix de commercialisation commencera à 99.98 % le 4 avril 2017 et progressera au taux annuel de 0.20 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 26 mai 2017
VALEUR NOMINALE **MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION**	1 000 €
SOUS-JACENT	action Total FP FP Equity
DATE DE CONSTATATION INITIALE	26 mai 2017
DATE D'ÉMISSION	24 avril 2017
DATE DE CONSTATATION FINALE	26 mai 2025
DATES DE CONSTATATION TRISMESTRIELLE	28/05/2018; 27/08/2018; 26/11/2018; 26/02/2019; 27/05/2019; 26/08/2019; 26/11/2019; 26/02/2020; 26/05/2020; 26/08/2020; 26/11/2020; 26/02/2021; 26/05/2021; 26/08/2021; 26/11/2021; 28/02/2022; 26/05/2022; 26/08/2022; 28/11/2022; 27/02/2023; 26/05/2023; 28/08/2023; 27/11/2023; 26/02/2024; 27/05/2024; 26/08/2024; 26/11/2024; 26/02/2025
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	11/06/2018; 10/09/2018; 10/12/2018; 12/03/2019; 10/06/2019; 09/09/2019; 10/12/2019; 11/03/2020; 09/06/2020; 09/09/2020; 10/12/2020; 12/03/2021; 09/06/2021; 09/09/2021; 10/12/2021; 14/03/2022; 09/06/2022; 09/09/2022; 12/12/2022; 13/03/2023; 09/06/2023; 11/09/2023; 11/12/2023; 11/03/2024; 10/06/2024; 09/09/2024; 10/12/2024; 12/03/2025
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	9 juin 2025
NIVEAU INITIAL	Cours de clôture de l'action Total le 26 mai 2017
PUBLICATION ET PÉRIODE DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture du sous jacent est publié.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la "Société" sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le niveau d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au niveau de vente.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 1 % TTC (calculées sur la base de la durée maximale des Titres)du montant des Titres effectivement distribués. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse du Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action Total.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action Total.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Avertissement

Le présent document est à caractère publicitaire.

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux qui commercialise le produit **Athéna Total 8 ans Mai 2017**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de **Athéna Total 8 ans Mai 2017** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Athéna Total 8 ans Mai 2017** est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. **Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 20 avril 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).



Athéna Total 8 ans Mai 2017.

Période de commercialisation du 26 avril 2017 au 26 mai 2017

Cadre d'investissement : compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées(1)

Derivatives Capital
KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

papiers

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de **Athéna Total 8 ans Mai 2017** peut cesser à tout moment et sans préavis.

© symbiot / Shutterstock- Tous droits réservés -